

Compte-rendu de la situation à la raffinerie Total de Grandpuits, lors du rassemblement de soutien aux salariés grévistes (nuit du 20 au 21 octobre 2010)

Ce compte-rendu a été fait par des adhérents de Sud Education Créteil, présents sur place et relu par un salarié gréviste

1- Soutiens de 3 ordres :

- **physique** : présences pendant les AG (6h-14h-22h) et pendant les heures creuses (10h-12h) ; ne pas hésiter à se présenter en arrivant
- **financier** : ok pour le mois d'octobre, ***pas de risque d'arrêt du mouvement grâce aux soutiens financiers***, d'où nécessité de multiplier les caisses de soutien pour continuer d'assurer la pérennité du mouvement
 - **dons** en liquide ou par chèques adressés à l'ordre de : Intersyndicale CFDT-CGT, à l'adresse suivante : Intersyndicale CFDT-CGT, Raffinerie Total de Grandpuits, boîte postale 13, 77 720Mormant, ou dons en ligne sur le site internet : <http://www.raffineriegrandpuits.fr/>
Faire figurer l'origine des dons pour le rendre visible auprès des salariés et des média. Possibilité d'organiser par écoles et par établissements des caisses de solidarité avant, pendant, après les vacances.
- **logistique** : nourriture, boissons non alcoolisées

2- Situation :

- **En grève depuis le 12 octobre**, journée nationale de grève contre la « réforme » des retraites, à l'appel de l'intersyndicale: les « postés » c'est-à-dire, les personnes qui assurent la transformation de la matière première en carburant. Des contremaîtres sont aussi en grève. Les cadres ne sont pas en grève pour des raisons de déroulement de carrière, mais organisent une caisse de solidarité anonyme.
- **Blocage technique et non physique**
- **Beaucoup de tentatives d'intimidation**, en particulier du directeur et du préfet, qui voulaient leur faire reprendre le travail **avec des pressions** (menaces de réquisition le 17 octobre avant qu'elles n'aient été signifiées par le capitaine de gendarmerie le mardi 19 octobre.) Mise en place de barrières par la direction pour limiter les visites et les soutiens de l'extérieur, barrières retirées suite à un bras de fer entre les grévistes et la direction.
- La **réquisition** est une mesure exceptionnelle qui contraint le salarié à reprendre son travail sous peine d'une condamnation à 5 ans de prison et à des amendes. Toute réquisition ne peut être signifiée qu'en cas d'exception (état de guerre, de siège ou atteinte à la sécurité des personnes). Sur le site de Grandpuits, 5 salariés ont été réquisitionnés. Cette réquisition n'est pas légale et est contestée ; un recours en référé a été engagé. Jeudi 21 octobre, l'affaire passera devant le juge en référé qui aura de 24h à 48 h pour se prononcer sur la légalité de la réquisition. Il existe un cas où le juge en référé a donné raison aux salariés. Le site de Gargenville, dans les Yvelines, est spécialisé dans la transformation du kérosène en jet (carburant nécessaire aux avions ; c'est la raison pour laquelle plus de salariés ont été réquisitionnés sur ce site.)
- A Grandpuits et à Gargenville, il y a des stocks « sages ». L'utilisation de ces stocks, stocks stratégiques, ne peut être effective qu'en cas de mesure d'exception.
- La Raffinerie continue d'alimenter en matière première 2 entreprises du nord de la France (cimenterie + verrerie : choix politique pour ne pas faire couler celles-ci)

- Les salariés en grève ne peuvent pas être remplacés rapidement par un personnel extérieur : 13 mois de formation sont nécessaires.
- Le seul risque de reprise de l'activité, c'est la réquisition. Dans tous les cas, il faudra au minimum 15 jours pour redémarrer la raffinerie. Par ailleurs, les stocks encore disponibles ne le sont que pour deux jours.
- Pour arrêter la production, les salariés ont pris des risques physiques importants (la procédure étant dangereuse.)
- L'importation, médiatisée, de carburant était symbolique et à visée politique ; elle ne peut en rien palier aux pénuries en cours.